



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 555-2013

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le règlement numéro 555-2013 modifiant le Règlement de zonage 526-2012, ainsi que le Règlement 535-2012 relatif aux usages conditionnels, a été adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2013.

Ce règlement a pour objet de :

- Modifier les dispositions relatives aux projets récréotouristiques intégrés;
- Permettre les constructions en dômes dans certaines zones;
- Modifier l'article 3.1.1 du règlement de zonage afin de faire référence au règlement sur les usages conditionnels dans le tableau sur les usages autorisés par zone;
- Ajouter au règlement sur les usages conditionnels une section sur les habitations bifamiliales et trifamiliales.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC de Matawinie le 27 novembre 2013; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Le règlement numéro 555-2013 peut être consulté au bureau municipal situé au 861, rue de l'Église aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Sainte-Béatrix ce 25 décembre 2013.

Patricia Labby,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière